

La Commission Qualité et labélisation des *Plus Beaux Villages de France* réunie à Vézelay (Yonne).

DEUX CANDIDATURES AU LABEL SERONT EXAMINÉES DANS LE VILLAGE BOURGUIGNON.



Réception - Point presse :

Vendredi 27 juin à 18h30

Musée de l'Œuvre, place du Cloître

*Classé parmi Les
Plus Beaux Villages
de France depuis
1982, Vézelay (Yonne)
accueillera les travaux de
la Commission Qualité
et labélisation du réseau national les
vendredi 27 et samedi 28 juin 2025.
En charge de la sélection des villages,
l'instance aura à se prononcer sur
deux candidatures et le réexamen de
quatorze villages classés.*



Contacts presse :

Mairie de Vézelay

Hubert BARBIEUX, Maire

Tél : 03 86 33 24 62 / accueil@vezelay.fr

Les Plus Beaux Villages de France

Anne GOUVERNEL, Chargée de Communication

Tél : 04 73 29 39 97 ou 06 15 31 63 36

anne.gouvernel@les-plus-beaux-villages-de-france.org



Qualité, Notoriété, Développement

Depuis sa création en **1982**, le réseau des *Plus Beaux Villages de France* a ancré sa stratégie dans ce cercle vertueux : préserver et valoriser le patrimoine de ces lieux d'exception pour accroître leur notoriété et susciter ainsi leur développement économique. Une triple ambition portée par les travaux de trois Commissions techniques et partagée aujourd'hui par **180 villages**. Les **27 et 28 juin** prochains, c'est donc la **Commission Qualité et labélisation**, instance en charge des décisions de classement et de déclassement des villages au sein du réseau, qui se réunira à **Vézelay**. À son ordre du jour : l'examen de **deux candidatures au classement** issues des départements de la **Creuse** et des **Hautes-Alpes**, ainsi que la **réexpertise de quatorze villages membres**.

Un label sélectif

Garante de la crédibilité du label, la Commission Qualité et labélisation endosse un rôle majeur au sein de ce réseau qui fait rimer superlatif avec sélectif. Ainsi, avant d'obtenir le « sacre », chaque village candidat doit passer **trois épreuves incontournables**. Dans un premier temps, une pré-sélection sur dossier doit permettre de répondre à **trois critères éliminatoires** : avoir une **population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants**, **deux sites ou monuments protégés** (Monuments Historiques...) et attester de sa volonté d'adhésion par **délibération municipale**. La candidature est jugée recevable une fois ces trois conditions remplies et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** destinée à **évaluer**, à l'aide d'une grille d'une **trentaine de critères**, sa **qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale** ainsi que ses **efforts de mise en valeur**.

Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la Commission Qualité et labélisation qui a seule pouvoir de prononcer, aux **deux-tiers des membres votants**, les **décisions de classement**. Celui-ci, une fois acquis, ne constitue pour autant pas une fin en soi, chaque village faisant l'objet d'une **ré-expertise** dans un **déla**i de **six à neuf ans**.

Un week-end studieux et convivial

Un week-end studieux s'annonce donc mais nul doute que **Hubert BARBIEUX, Maire de Vézelay**, et **Lorant HECQUET, Conseiller municipal et délégué aux Plus Beaux Villages de France**, auront à cœur de perpétuer l'atmosphère conviviale qui préside traditionnellement aux rencontres du réseau, toujours organisées dans l'un des villages labélisés. Sous la houlette d'**Alain DI STEFANO, Président du réseau** et **Maire délégué de Yèvre-le-Châtel (Loiret)**, et de **Claude CENTLIVRE, Président de la Commission Qualité et labélisation** et **Maire d'Eguisheim (Haut-Rhin)**, les quinze membres de l'instance, venus de toute la France, pourront par ailleurs **admirer les réalisations de l'important programme de restauration dont a bénéficié la basilique depuis 2019**, du grand tympan du narthex au parvis de l'édifice en passant par les voûtes.

L'info en plus

8 villages labélisés en Bourgogne-Franche-Comté

- **Côte-d'Or** : Châteauneuf (1996) et Flavigny-sur-Ozerain (1998).
- **Doubs** : Lods (1982).
- **Jura** : Baume-les-Messieurs (1982) et Château-Chalon (2000).
- **Saône-et-Loire** : Semur-en-Brionnais (1982).
- **Yonne** : Noyers (1982) et Vézelay (1982).